Décision n° 2020-0423
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 avril 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0423
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
198902683	ARCELORMITTAL FRANCE	60 MONTATAIRE	5 UHF
199101307	SICAE DE PRECY SAINT MARTIN	10 PINEY	2 VHF
199108990	COMMUNE DE MAUGUIO	34 MAUGUIO	2 UHF
199505723	CHANCELLERIE DES UNIVERSITES DE PARIS	75 PARIS	3 UHF
199506017	COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN	66 ST CYPRIEN	2 UHF
199506545	ETABLISSEMENT PUBLIC CITE DE LA CERAMIQUE-SEVRES ET LIMOGES	92 SEVRES	1 UHF
199604256	COMMUNE D'ISTRES	13 ISTRES	2 UHF
199700703	AVIGNON UNIVERSITE	84 AVIGNON	4 UHF
200000421	EQIOM GRANULATS	45 SULLY SUR LOIRE	3 VHF
200200483	MBDA FRANCE	41 SELLES ST DENIS	9 UHF
200200534	DA ALIZAY	27 ALIZAY	1 UHF
200202007	COMMUNE DE BLAGNAC	31 BLAGNAC	4 UHF
200600730	SEA BULK	59 GRANDE SYNTHE	10 UHF
200800160	CHAINE THERMALE DU SOLEIL	64 CAMBO LES BAINS	2 UHF
200901009	RIVE DROITE ENVIRONNEMENT	33 CENON	1 UHF
201001072	LIDL	59 SAILLY LEZ CAMBRAI	4 UHF
201100160	REVIVAL	59 HAUTMONT	1 UHF
201302483	REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURMALET	65 BAGNERES DE BIGORRE	2 UHF
201500714	ROBERT ARNAL ET FILS	13 FOS SUR MER	2 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0423
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201500982	SASSO	40 SABRES	4 UHF
201700454	COMMUNE DE PERIGUEUX	24 PERIGUEUX	14 UHF
201700488	FRAYSSINET	81 ROUAIROUX	4 UHF
201701044	SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU DU NORD	59 LOCQUIGNOL	1 UHF
201701484	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	93 NOISY LE GRAND	3 UHF
201800535	SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	38 LE PONT DE CLAIX	2 UHF
201800550	ARCELORMITTAL FRANCE	57 HAYANGE	12 UHF
201800743	TRANSPOLIS	01 ST MAURICE DE REMENS	6 UHF
201900653	SOCORAIL	64 LACQ	2 UHF
201900753	BAGLIONE	53 MAISONCELLES DU MAINE	2 UHF
201901172	CARRIERES DU BOULONNAIS	62 FERQUES	4 UHF